

Commune : 11397
TREBES

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Document vérifié et numéroté le / /

A

Par

Section : AP
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : 5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1987

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

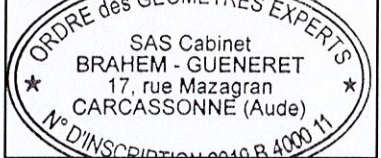
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : du 25/05/22 effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. Géomètre-Expert DPLG à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A, le 25/05/22

Cachet du rédacteur du document



Document dressé par (2)

Cabinet BRAHEM-GUENERET - Géomètres-Experts
17, rue Mazagran - 11000 CARCASSONNE

Date : 25/05/22

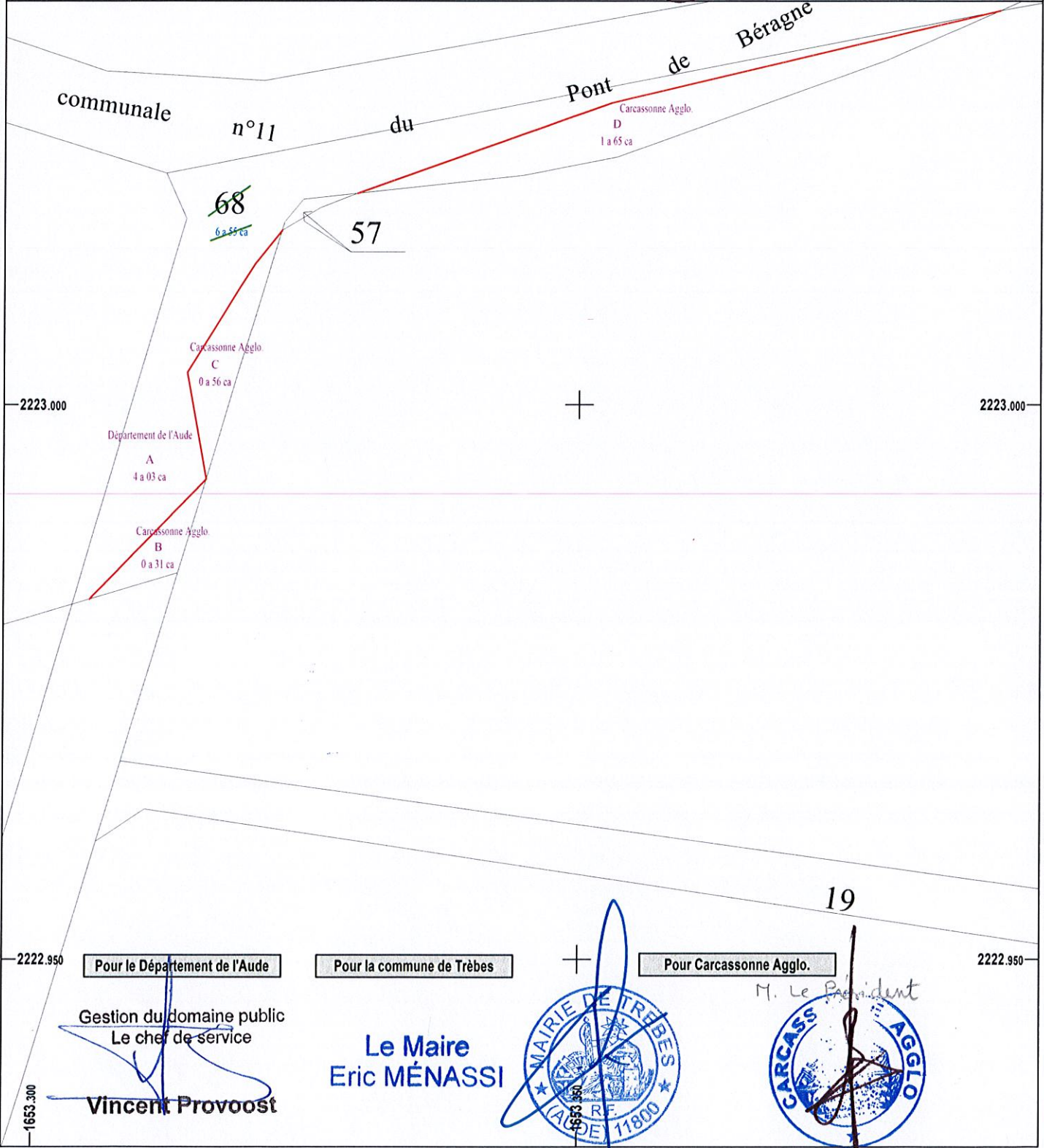
Signature

Dossier : 08.093

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)

(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

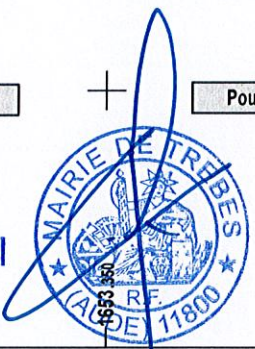


Pour le Département de l'Aude

Gestion du domaine public
Le chef de service
Vincent Provoost

Pour la commune de Trèbes

**Le Maire
Eric MÉNASSI**



Pour Carcassonne Agglo.

M. Le Président
M. Le Président

